

1184
2003

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**Ministère de la Femme, de la Famille
et du Développement Social**

M.F.F.D.S.

DIRECTION DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

**Le bilan à mi-parcours de l'Objectif du Millénaire
pour le Développement n° 3 : Promotion de l'égalité
des sexes et de l'autonomisation des femmes au Sénégal**

JUILLET 2005

SOMMAIRE

	Pages
I. Introduction	2
II. Les objectifs et les mesures	4
III. La situation	6
IV. Les résultats	7
IV. Les contraintes	10
V. Les perspectives	12

I. Introduction

Il est aujourd'hui reconnu que le développement durable et, plus particulièrement, la réduction de la pauvreté ne pourra se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes. Cette vision qui lie la question de la promotion de la femme, la croissance économique et le développement, est devenue incontournable dans toutes les perspectives d'évolution des sociétés humaines.

En effet, de la Conférence de Beijing (1995) en passant par la conférence de Copenhague (1995) entre autres, beaucoup de recommandations ont été formulées pour une réalisation effective de la promotion socio-économique de la femme et l'élimination de toute forme de discrimination liée au genre.

Par conséquent, le Sénégal, à l'instar de la communauté internationale, s'est engagé à promouvoir le respect intégral de la dignité de la personne humaine, à instaurer l'égalité et l'équité entre hommes et femmes et à renforcer la participation et le rôle de la femme dans la vie politique, civile, économique et culturelle.

De ce fait, le Sénégal a ratifié toutes les conventions sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Il a également adopté des textes de lois pénalisant les violences faites aux femmes et aux filles.

Le Gouvernement du Sénégal a décidé d'intégrer progressivement les questions de genre dans les priorités de développement du pays. L'élaboration de deux plans d'action en faveur de la promotion de la femme, respectivement en 1982 et en 1997, confirme la volonté des autorités.

L'adoption en septembre 2000 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) est un renouvellement de cette prise de conscience et de l'engagement pris par les dirigeants du monde, lors des conférences organisées par les Nations Unies durant les deux dernières décennies, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et d'accélérer la démarginalisation des femmes au profit de l'éradication de la pauvreté et d'un développement humain durable.

C'est ainsi que l'objectif 3 des OMD est consacré à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Cet objectif est l'occasion pour la communauté internationale de réitérer l'importance d'élaborer des politiques et programmes sensibles au genre et d'y inclure les besoins spécifiques, pratiques et stratégiques des femmes.

Outre cet objectif, il est sous entendu que les questions de genre doivent être prises en compte de manière transversale par chacun des autres objectifs.

En tant que pays pilote pour le « Projet du Millénaire », le Sénégal bénéficie d'un appui technique et financier supplémentaire pour accélérer, dans une démarche synergique et opérationnelle, la mise en œuvre du DSPR et des OMD.

Au Sénégal, le Préambule de la constitution de 2001 proclame l'accès de tous les citoyens, sans distinction, à l'exercice du pouvoir et à tous les niveaux ; ainsi que le rejet et l'élimination sous toutes ses formes, de l'injustice, des inégalités et des discriminations.

De la sorte, les femmes et les hommes peuvent accéder à tous les postes de responsabilité pour impulser un développement durable. L'autonomisation de la femme, ainsi que sa participation au développement de la cité passent par le renforcement de sa participation à la vie politique, de son niveau d'éducation et de son accès aux facteurs de production.

Pour inverser les tendances actuelles et offrir aux femmes les mêmes chances de réussite que les hommes, les dimensions genre, équité et autonomisation des femmes sont prises en compte dans tous les projets, programmes et politiques de développement.

Nous allons donc nous pencher sur le bilan à mi-parcours de l'OMD 3 consacré à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au Sénégal pour dresser le tableau de l'intégration sociale des femmes en abordant successivement les objectifs, la situation, les résultats, les contraintes et les perspectives.

Une démarche méthodologique rétrospective, descriptive, analytique et prospective appuiera notre intervention.

II. Les objectifs et les mesures

Dans le cadre de la réalisation de l'OMD 3, les objectifs ci-dessous sont assignés à la cible femme :

- soutien aux associations de femmes qui doivent être considérées comme des acteurs indispensables et leur donner un statut et des moyens ;
- souhait de voir le numéro 2 ou 3 de l'ordre protocolaire du Gouvernement d'être une femme ;
- nomination dans l'administration territoriale de plus de femmes, comme gouverneurs ou préfets ;
- proportion de femmes dans les parlements nationaux portée à 35% puis à 50%;
- accès des femmes à l'enseignement supérieur, au crédit, aux moyens de production et aux instances de décision ;
- augmentation du nombre de femmes alphabètes et de leur niveau de formation ;
- amélioration des capacités organisationnelles et managériales ;
- mesures spéciales de garantie du droit à la santé reproductive ;
- suppression des discriminations ;
- allègement des travaux domestiques ;
- programmes spécifiques d'appui aux femmes pauvres et vulnérables (chefs de ménages, déplacées, domestiques, femmes rurales, âgées, veuves, handicapées, etc.).

Quant au genre, ses buts sont répertoriés ci-dessous :

- élaboration d'un guide méthodologique et de supports pédagogiques pour la prise en compte du genre ;
- meilleure information des populations sur le concept de genre ;
- mise en place 3^{ème} cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes ;
- un plan de démultiplication de la formation pour tenir compte du différentiel des besoins entre les hommes et les femmes ;
- mécanisme de suivi-évaluation ;
- intégration du genre dans les projets et programmes de développement, via la mise en place d'une Unité Technique et d'un comité ministériel Genre et Développement, d'un comité d'experts.

En matière de renforcement des capacités des femmes, le ministère, traduisant la vision du Chef de l'Etat, a mis en place des structures telles que le Centre National d'Assistance et de Formation des Femmes (CENAF) et des Centres Départementaux (CEDAF). Les objectifs visés à travers la création du CENAF et des CEDAF s'articulent autour des axes suivants :

- pour le CENAF :

- l'amélioration de la situation sanitaire des femmes et des familles ;
- la promotion économique des femmes pour éliminer la pauvreté.

- pour les CEDAF :

- la formation dans le domaine de la santé, de l'hygiène alimentaire, de la gestion de l'environnement, de l'alphabétisation, des techniques de production et de commercialisation, de gestion et du droit ;

- le renforcement des organisations féminines ;
- la promotion de l'information, de la recherche et de la documentation.

Après avoir décliné les objectifs, le présent document évoque la situation de la femme au Sénégal.

III. La situation

Plusieurs enquêtes réalisées dans le cadre de l'analyse des conditions de vie des populations sénégalaises ont permis de constater que la pauvreté est moins répandue dans les ménages dirigés par des femmes, que dans les ménages dirigés par des hommes¹. On note que 37% des ménages dirigés par une femme sont pauvres, alors que plus de 50% des ménages, dont le chef est un homme vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dans le même ordre d'idée, il est noté que les ménages dirigés par les femmes ont un niveau de dépenses moins élevé que ceux dirigés par les hommes.

Les facteurs explicatifs constatés font appel à plusieurs constats :

- (i) les femmes chefs de ménage sont plus autonomes et ont un meilleur accès aux ressources, que si elles étaient mariées ;
- (ii) elles utilisent les ressources de façon plus efficiente que les hommes chefs de ménage et les dépenses tendent à mieux répondre aux besoins de base des ménages et des enfants ;
- (iii) face à la pauvreté, les femmes prennent beaucoup plus d'initiatives dans la mobilisation des ressources à travers les tontines et autres formes de regroupement, auxquels peuvent s'ajouter des transferts de revenus du mari et des parents qui contribuent à accroître le revenu total du ménage.

Cette situation montre que le statut de la femme a connu une mutation. En effet, le rôle social des femmes prend de nouvelles formes, avec une responsabilisation accrue qui les pousse dans leur grande majorité à chercher un travail rémunéré hors du ménage.

Malgré, les résultats des enquêtes, les femmes, dans leur ensemble, sont plus vulnérables à la pauvreté, du fait de leur statut et de leur position dans la société, où les disparités fondées sur le sexe les affectent négativement.

C'est dans la famille, un espace largement régulé par les idéologies culturelles, politiques et religieuses, qu'est ancré le débat sur l'égalité des sexes. C'est au sein de la famille que les rôles sociaux assignés au garçon et à la petite fille, à l'homme et à la femme sont institutionnalisés. Cette inégalité sociale au niveau de la sphère familiale se répercute au sein de la communauté par une division inéquitable du travail.

Il faut toutefois reconnaître aujourd'hui que le Gouvernement et les partenaires au développement (institutions internationales, inter-gouvernementales, organisations non gouvernementales) ont consenti des efforts considérables pour l'avancement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans cette optique, quels sont les acquis et améliorations enregistrés dans la promotion du statut de la femme ?

¹ Cf. QUID 2001, ESAM II (2001-2002).

IV. Les résultats

Il s'agit de l'élaboration d'un 3^{ème} cadre de référence pour la promotion de l'égalité et de l'équité de genre, outil qui permet de minimiser la marginalisation sociale, politique ou économique des femmes et de renforcer la politique pour l'équité et l'égalité entre les sexes.

Dans le cadre du renforcement des capacités des femmes, un (CENAF), ainsi que 49 (CEDAF) sont en cours de construction et d'équipements sur financement conjoint de la République de Chine et de l'Etat du Sénégal. Ces centres contribueront à la création d'un environnement socio-culturel et juridique favorable à l'épanouissement et à l'éclosion des talents et potentialités des femmes. Un montant de 4 milliards de francs CFA est déjà mobilisé pour la réalisation de la première génération de centres dont la construction a déjà démarré cette année. Des financements additionnels seront recherchés pour que la réalisation complète des infrastructures et la prise en charge de leur fonctionnement soient effectives avant 2007.

Dans le même sillage, le Gouvernement du Sénégal a mis en œuvre, avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial, un « Programme Alphabétisation Contre Nourriture », destiné à l'alphabétisation et à la formation qualifiante des femmes. Une quantité de 17550 tonnes de vivres pour la période allant de 2004 à 2006 est mise à disposition. Au total, 53000 bénéficiaires sont concernées, dont 51000 auditrices et 2000 formateurs.

Dans le registre socio-économique, la valorisation du potentiel économique des femmes est également une des préoccupations majeures du Gouvernement qui vise à améliorer leur accès au crédit, aux intrants et autres ressources productives. Une bonne part des ressources tirées de l'initiative PPTE est allouée à la valorisation de ce potentiel économique par l'acquisition de matériels d'allègement des travaux domestiques et de lots d'unités de production, ainsi que le renforcement des capacités de gestion et d'appropriation de ces acquisitions. En moyenne, 1000 organisations de femmes sont appuyées chaque année dans ce domaine.

S'agissant du financement d'activités génératrices de revenus, les mécanismes déjà mis en place (Projet Crédit des Femmes) avec la contribution de la République de Chine et la collaboration d'opérateurs financiers professionnels tendent à être renforcés, afin de rendre plus performants le Fonds de Garantie placé auprès de la CNCAS et le Fonds de Crédit administré par le PCRPE.

A ce titre, et sur une contribution conjointe de l'Etat et de la République de Chine pour des montants respectifs de 500 millions de F CFA et 547 millions environ, il a été prévu en 2004:

- de financer 10 000 femmes ;
- de former au moins 1000 femmes en gestion, marketing et dynamique organisationnelle ;
- de former au moins 1000 femmes en techniques de production.

Ces efforts ont été maintenus en 2005, voire renforcés par le Gouvernement qui espère bien, avant la fin de la convention, trouver de nouvelles orientations.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Sida, l'Etat a mis en place un programme national multisectoriel, dont la mise en œuvre implique largement les Femmes et les communautés à la base.

Dans le domaine de l'agriculture, les femmes assurent une grande partie de la production agroalimentaire et participent de facto à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire. Ce qui justifie le programme envisagé par le Gouvernement à l'échelle du pays pour les soutenir dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Ce programme a été financé sur fonds propres de l'Etat avec la mobilisation d'une première tranche de 150 millions à partir de juillet 2004 et a été soutenu par des actions de mobilisation sociale, autour de la valorisation et de la consommation des produits agricoles locaux.

En matière d'éducation et de formation, des politiques et programmes ont été élaborés dans la perspective de soutenir l'éducation et la formation des filles et des femmes. Des actions positives ont été prises pour favoriser aussi le maintien des filles à l'école et leur orientation dans des filières scientifiques et techniques.

Sur le plan économique, les femmes sont de plus en plus actives dans les activités génératrices de revenu, les petites et moyennes entreprises sont prédominantes dans le secteur informel.

Des mesures spécifiques ont permis, d'une part, d'accroître leur accès aux facteurs de production et aux ressources financières et, d'autre part, de renforcer leurs capacités d'organisation et de gestion par l'alphabétisation fonctionnelle, entre autres, qui constitue le soubassement des investissements de la plupart des projets et programmes. A l'heure actuelle, on parle même de *Gender Budgeting*, c'est-à-dire la budgétisation selon le genre.

Dans cette lancée, on peut citer quelques exemples illustratifs expérimentés au niveau du Projet de Lutte contre la Pauvreté (PLCP/FAD/FND):

- le programme de sensibilisation pour l'éveil de conscience de 36 000 bénéficiaires, dont plus de 80 % sont des femmes, porte surtout sur les questions de santé;
- le programme d'alphabétisation de 36 000 bénéficiaires du PLCP avec des priorités largement accordées aux femmes (70 % des taux d'inscription), où on enregistre 15 242 femmes alphabétisées sur 17 799 rien que pour la 1^{ère} cohorte ;
- des programmes de renforcement des capacités des femmes à travers la formation thématique, en vue de les rendre davantage entreprenantes pour investir des secteurs économiques jusqu'ici réservés aux hommes ;
- des investissements importants dans les services sociaux de base: 500 équipements d'allègement des travaux post-récolte, 120 puits équipés destinés à l'hydraulique villageoise et au développement d'activités maraîchères, 44 infrastructures socio-communautaires polyvalentes (cases de santé, cases des tout-petits, cases foyers, etc.). Ces infrastructures permettent aux femmes rurales notamment, de se libérer du fardeau des multiples charges physiques et d'investir le gain

de temps dans des activités de production économique et de développement durable ;

- des investissements en entrepreneuriat féminin et microfinance à travers l'implantation de près 500 caisses locales d'épargne et de crédit, équipées et des séries de formation thématique en vue de les doter de véritables capacités managériales. En effet, les femmes occupent la plupart des postes stratégiques de ces mécanismes de financement et en bénéficient largement, car depuis le mois d'avril 2003 à nos jours, 1 429 248 550 F CFA ont été octroyés à près de 25 490 personnes, dont 20 392 femmes ;
- l'implication des femmes dans les instances décisionnelles des organes de gestion mises en place au niveau communautaire pour une pérennisation effective des investissements mis en place.

Sur le plan politique, les femmes participent davantage aux processus électoraux, ainsi qu'aux instances de gestion et de décision dans toutes les sphères sociale, politique, économique et culturelle.

On peut citer le cas de femmes délégués et chefs de quartier ou de village, présidentes de conseil rural et de conseil régional, maires, conseillères de la République (la proportion de femmes est de 35% au Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales), députés, ministres et même Premier Ministre.

Au chapitre de la santé, des politiques et programmes prenant en compte tous les aspects de la santé des femmes ont contribué à accroître l'espérance de vie, avec une attention particulière sur les infections sexuelles et le VIH/SIDA chez les femmes et les filles. Par exemple, le ministère de la Santé a mis en place un programme de consultation pré natale gratuite actuellement en expérimentation dans les régions de Casamance, Tambacounda, Fatick et Diourbel.

En ce qui concerne les droits des femmes, des textes juridiques pour éliminer les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes ont été élaborés par les autorités. Des lois ont été réformées ou adoptées pour protéger les filles et les femmes contre toutes formes de violence. Les filles et les femmes victimes de viols sont mieux prises en charge dans les structures de santé et d'accueil, de défense et de protection de leurs droits. A titre illustratif, une loi a été votée en janvier 1999 contre l'excision et les violences, le mariage des jeunes filles à partir de 18 ans, la loi sur les mutilations génitales et la proposition de loi sur la santé reproductive en consacrent une meilleure prise en charge des préoccupations de la cible femme.

Au demeurant, en dépit de tous ces progrès, des freins limitent la participation effective des femmes au développement.

IV. Les contraintes

Parmi les obstacles que rencontre la promotion féminine, l'on peut évoquer :

Dans le domaine de la formation et de l'éducation :

- le manque de suivi dans l'utilisation des formations;
- le problème de recyclage;
- l'insuffisance de l'utilisation des connaissances acquises;
- le déficit de compétences dans plusieurs domaines (savoir, savoir-faire, savoir être);
- l'inadéquation entre les offres et besoins de formation;
- le taux élevé de déperdition scolaire des filles;
- la persistance des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires et les familles;
- le taux important d'analphabétisme des femmes;
- l'inadéquation entre emploi et formation.

En matière de santé, nous notons :

- la mortalité maternelle élevée;
- la non prise en compte des facteurs socio-culturels dans les programmes de lutte contre la mortalité maternelle;
- la non prise en charge de la période de ménopause et de la santé mentale des femmes;
- la moyens financiers limités et lourdeurs dans les procédures de décaissement ;
- la persistance de la discrimination entre les hommes et les femmes en matière de prestations sociales (à partir de 2 ans, l'homme perçoit l'allocation familiale, même si la femme est le chef de famille).

Dans le domaine de l'économie et de l'emploi, les principales contraintes sont :

- faible niveau de formation et de qualification professionnelle des femmes;
- non prise en compte des activités domestiques et l'économie de soins dans le calcul de la valeur ajoutée;
- difficulté d'accès à la terre liée aux pesanteurs socio-culturelles;
- faible capacité d'investissement des femmes;
- division inégale du travail;
- surcharge de travail;
- conflits d'intérêt entre les responsabilités professionnelle et familiale et sociale;
- faible prise de conscience des décideurs et leaders sur les questions de genre.

Dans le domaine du droit, les limites sont les suivantes :

- non conformité du code de la famille avec les conventions internationales;
- manque d'harmonisation entre le code de la famille et la Constitution;

V. Les perspectives

Aux termes de cette analyse consacrée aux progrès réalisés par le Sénégal dans l'atteinte de l'OMD3, nous pouvons en déduire que le Sénégal a déployé des efforts non négligeables pour améliorer la condition féminine et, ainsi, parvenir à une égalité des chances entre tous les citoyens, comme le stipule la Constitution.

Les politiques, les programmes et les projets menés dans ce sens sont sous-tendus par une volonté politique affirmée par les hautes autorités de la République, afin de répondre à la prégnance de la demande sociale, en particulier de celle des femmes.

En effet, l'aggravation du fossé social au lendemain de la dévaluation du FCFA avait mis en exergue la tendance à la paupérisation des populations et à l'accélération de la désintégration sociale. Pour résorber cette situation, des stratégies de lutte contre la pauvreté ont été enclenchées pour atteindre entre autres les Objectifs du Millénaire.

Les résultats enregistrés sont encourageants et méritent d'être soulignés, malgré l'ampleur des défis à relever.

Nonobstant ce succès relatif, des points d'achoppement demeurent. Ils ont été largement évoqués lors de l'exposé.

Pour les surmonter, un bilan diagnostique du secteur du développement familial et social, une lettre de politique de développement familial et social et un programme d'action décennal ont été élaborés ou sont en cours de conceptualisation par le Gouvernement du Sénégal, sous l'égide du MFFDS.

Avec ces trois documents, le ministère a l'ambition de décroiser les cibles, les structures et les politiques dont la charge lui incombe, à travers une approche programme en vue d'une meilleure intégration, d'une plus grande efficacité et d'un impact plus visible des interventions publiques et privées dans tous les segments de la demande sociale.

Le plan décennal stratégique devra permettre de mieux :

- ⊙ prendre en compte les questions de genre à travers une approche fondée sur les Droits et les préoccupations des groupes vulnérables, notamment ceux des femmes ;
- ⊙ renforcer les mécanismes nationaux d'équité et de justice sociale conformément aux recommandations issues de l'adoption en septembre 2000 des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le Sénégal a aussi élaboré un troisième cadre de référence pour la promotion de l'égalité des sexes et l'équité de genre. C'est dans cette optique, que le Projet Genre de la Direction de la Famille a pour mission de poser le débat sur la place publique, afin de sensibiliser les populations.

De même, ce projet incite les décideurs à prendre des mesures affirmatives pour la promotion de la femme.

C'est ainsi que cette démarche genre s'est traduite par une présence accrue des femmes dans les instances de prise de décision.

Le document de Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre a pour ambition de promouvoir le respect intégral de la dignité de la personne humaine, d'instaurer l'égalité et l'équité entre hommes et femmes et de renforcer la participation et le rôle de la femme dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Au regard de l'importance de la contribution des femmes dans le développement, la non prise en compte réelle des interrelations Homme/Femme fragilise les efforts que déploient notre pays pour atteindre un taux de croissance soutenu et annihiler les effets néfastes de la pauvreté qui à tendance à se féminiser.

Donc, la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes consiste à assurer un développement humain durable du Sénégal en particulier et de l'Afrique en général.